

à l'empereur énumérant les griefs des étrangers contre les autorités du Kouang Toung; K'ien Loung fit faire à Canton une enquête par le *tsiang kiun* du Fou Kien et un commissaire envoyé de Pe King, et le *hoppo* fut déposé. Mais le *Tsounghou* ayant réussi à se faire charger de l'affaire, attira les Anglais dans son yamen et les fit battre par ses soldats; Flint fut relégué pour trois ans à Macao sans pouvoir communiquer avec ses compatriotes, avec ordre, quand le terme de son exil serait expiré, de retourner en Angleterre et de ne jamais remettre les pieds en Chine; quant au Chinois, qui avait rédigé le mémoire à l'empereur, il fut décapité; néanmoins, les manœuvres du *Hoppo* étaient condamnées, les plaintes des Européens reconnues justes, et ils étaient autorisés à continuer leur commerce sans crainte.

En 1764, le navire de guerre anglais *Argo*, capitaine AFFLECK, accompagnant le schooner *Cuddalore*, arriva à Canton; les Chinois exigèrent qu'il se laissât mesurer¹.

Ajoutez à ces difficultés des vexations, comme la défense à tout Chinois d'enseigner sa langue à n'importe quel *diable d'Occident*; la peine du talion, homme pour homme, était même appliquée dans toute sa sévérité. En 1773, un nommé Francis SCOTT, contre lequel il n'y avait aucune preuve de crime; en 1784 (24 novembre) un canonier manillois de la *Lady Hughes*, qui avait tué involontairement un Chinois dans une salve; en 1780, un Français, qui, dans une rixe, avait tué un Portugais, furent livrés aux autorités chinoises qui les mirent à mort. Ces difficultés devaient forcément amener des revendications, qui auraient dû se produire à coups de canon: on préféra user de diplomatie; nous verrons plus loin quels furent les résultats de l'ambassade de Lord MACARTNEY.

La Compagnie des Indes, créée en 1719, avait un comptoir à Canton qui faisait le commerce de la Chine; si nous en jugeons par le *Mémoire sur la Compagnie des Indes* de MORELLET (pp. 125-6), ce commerce, même dans les dernières années, paraît avoir été singulièrement lucratif, car il donna les bénéfices suivants: de 1725 à 1726, 104 ½ %; de 1736

France.
Compagnie
des Indes.

1. EAMES, *l. c.*, p. 91.